



Melun, le 7 décembre 2020

Dossier suivi par RACHINE Françoise

Tél. : 01 64 14 72 72

[francoise.rachine@departement77.fr](mailto:francoise.rachine@departement77.fr)

Nos réf. : DGA/FR/D19-013960-DSJ

Mesdames et Messieurs les Président des  
Associations sportives de Seine-et-Marne

**OBJET** : Lancement de la campagne 2021 en faveur des associations sportives.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne s'inscrit depuis de nombreuses années dans une démarche d'accompagnement auprès des acteurs du sport seine-et-marnais. Dans le cadre de sa politique en faveur du sport pour tous, le Département poursuit son soutien aux associations sportives par une aide au fonctionnement.

Aussi, afin de vous permettre de solliciter une subvention pour l'année 2021, je vous informe que vous devez remplir une demande de subvention en ligne sur le site [www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr) « onglet Au quotidien / Sport / Aide et subventions ».

Ce télé-service sera **ouvert à compter du lundi 7 Décembre 2020**.

La campagne **se terminera le lundi 8 février 2021, délai de rigueur**. Au-delà de cette date, l'application sera fermée et donc inactive. Je vous invite à remplir votre demande dès que possible.

Dans le cas où vous rencontreriez des difficultés, la Direction des sports et de la jeunesse est à votre disposition (Tél. 01.64.14.72.63).

Je vous souhaite bonne réception de ce courrier et vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération la meilleure.

Martine BULLOT  
Vice-présidente en charge des sports  
et de la jeunesse